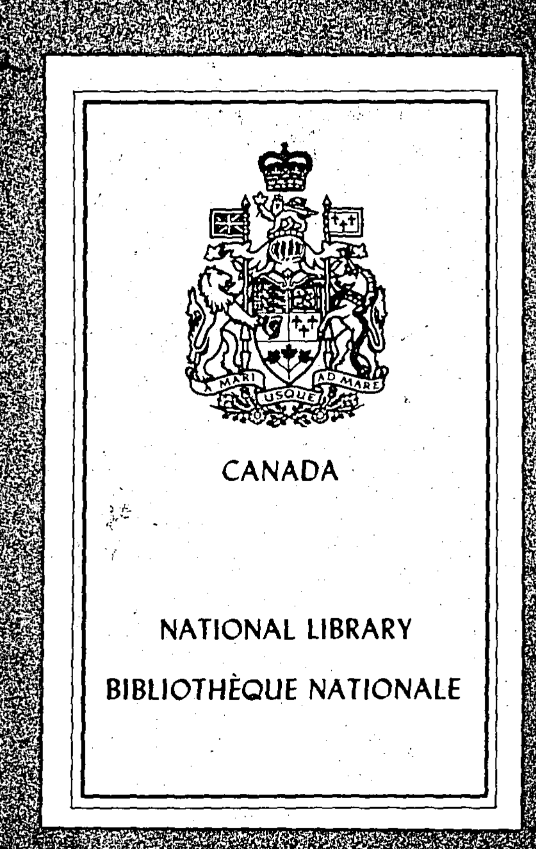
J.-Ad. SABOURIN, D.D., ptre
Pierre-Jolys, Man.

LA COEDUCATION

DANS LES ECOLES DU MANITOBA



PRIX : 20 sous


A MARI USQUE AD MARE
CANADA
NATIONAL LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

La Coéducation

DANS LES ÉCOLES DU MANITOBA

"...dans la période moyenne correspondant aux études secondaires, la coéducation est mauvaise, irrationnelle, antipédagogique."

(Charles Turgeon, "*Le Féminisme français*" p. 5)

Nihil obstat,

Censor deputatus

ANTOINE D'ESCHAMBAULT, Ptre.

22 août 1926.

Imprimatur :

† ARTHUR, *Arch. de Saint-Boniface.*

APERÇU GENERAL

THÉORIE

Selon l'usage reçu dans le monde des éducateurs, on appelle coéducation l'éducation qui se donne simultanément aux garçons et aux filles.

La coéducation peut se prendre dans un sens plus ou moins rigoureux ou dans un sens plus ou moins mitigé.

Dans son sens le plus strict, la coéducation tend à donner aux enfants de l'un et de l'autre sexe, une formation absolument identique, au point de vue physique, comme au point de vue moral et intellectuel. En conséquence, elle confie garçons et filles aux mêmes professeurs, leur fait suivre les mêmes programmes dans les mêmes classes pendant tout le stage scolaire et leur fait subir les mêmes examens.

La coéducation mitigée se donne aux enfants des deux sexes dans une même école, mais avec des restrictions plus ou moins grandes quant au local, aux programmes, et aux examens.

Il y a peu d'aspects de l'éducation qui ont été ces derniers temps autant que la coéducation l'objet d'enquêtes et de discussions. En face des problèmes qu'elle suscite, les éducateurs se sont généralement rangés en trois grandes classes.

Les uns ne veulent entendre parler d'aucun mélange des deux sexes à l'école. D'autres, pour des raisons économiques surtout, admettent qu'une certaine coéducation mitigée est préférable dans un bon nombre de cas, à condition que l'on sache avoir recours aux sauvegardes que commande la pru-

dence. D'autres, enfin, se montrent les partisans ardents de la coéducation dans toute sa rigueur.

PRATIQUE

Avant d'entrer dans le vif du débat, jetons un coup d'œil sur les pratiques en honneur soit au point de vue de l'histoire, soit au point de vue de notre époque, dans les pays civilisés, les plus importants, et dans notre province, en particulier.

D'une façon générale, on peut dire que l'idéal de l'Eglise a toujours été de séparer les sexes pendant tout le temps de la formation scolaire. L'« Encyclopædia Britannica » au mot «coéducation» le reconnaît dans les termes suivants: « *All over Europe, the Roman Catholic population prefer the ideal of separate schools for boys and girls* ».

Cependant, lorsque la séparation complète des deux sexes présente des difficultés considérables, l'Eglise sait se rallier à certaines formes de coéducation mitigée, pourvu toutefois que l'on mette en pratique les directions qu'elle donne selon les besoins des temps et des lieux, tant au point de vue moral qu'au point de vue pédagogique. Les vieilles traditions de l'Eglise se sont ancrées si profondément dans les mœurs de l'Europe qu'elles sont maintenues presque partout dans une grande mesure même là où la foi catholique a pratiquement disparu du sein des populations. Le régime de la séparation des sexes à l'école prévaut encore dans l'Espagne, le Portugal, la Belgique, l'Autriche, l'Allemagne, la Suisse et la France. Dans l'Italie, depuis 1911, les écoles primaires rurales sont sous le régime de la coéducation stricte. « *Dans le reste de l'enseignement,* nous dit le R. P. de la Vaissière, [1] *la coinstruction est prati-*

1. Psychologie Pédagogique, p. 291.

quée de fait, non de droit, dans une assez large mesure. Les jeunes filles assistent aux leçons sur des bancs séparés; si leur nombre est considérable, on leur fait souvent des classes à part pour elles, mais cela n'est pas de rigueur. »

En Angleterre, au Danemark, en Norvège et en Suisse, la coéducation rigoureuse ferait des progrès. En Hollande, elle existe en bien des endroits. Dans tous ces pays cependant, on sépare les élèves selon leur sexe pour les exercices gymnastiques.

De ce côté-ci de l'océan, les pays qui nous intéressent le plus sont les Etats-Unis et le Canada. Nos entreprenants voisins peuvent revendiquer l'honneur d'avoir eu les premiers dans l'univers un système de coéducation nationale le plus rigoureux possible, et le plus universellement répandu. L'élément le plus exposé à subir l'influence des américains en dehors de leur pays, c'est bien l'élément anglais du Canada. Aussi avons-nous vu, surtout nos concitoyens anglo-protestants, oublier les vieilles traditions de leur pays d'origine, les vieilles traditions britanniques et se mettre à la remorque des éducateurs de l'au-delà du 49ème. Dans la plupart de nos provinces anglaises, les législateurs ont doté leurs compatriotes d'un régime scolaire calqué sur l'idéal américain. La province de Québec est la seule en notre pays, à avoir gardé pour l'élément catholique des lois qui permettent de survivre aux vieilles traditions de l'Eglise catholique.

Au Manitoba, depuis nombre d'années, on donne en plein dans les idées américaines. Si l'on en doutait, on n'aurait qu'à consulter les listes des orateurs et des conférenciers invités à faire l'éducation de nos instituteurs et de nos commissaires d'écoles en congrès. L'on n'aurait aussi qu'à jeter un coup d'œil sur le nombre des manuels américains que doivent étudier nos élèves d'écoles normales. Rien ne prouve plus clairement combien ***américanisée*** et ***américani-***

sante est chez nous la classe de la société qui s'occupe d'éducation au nom de l'Etat. Et encore est-ce le type d'américanisation le moins recommandable!

Au Manitoba, comme aux Etats-Unis, la loi scolaire ne parle pas expressément de séparer ni de mêler les deux sexes à l'école. L'intention du législateur n'en est pas moins évidente. Les programmes ainsi que les examens sont les mêmes pour les deux sexes. Si l'on excepte quelques districts scolaires où l'influence catholique est absolument prépondérante, et une couple de districts protestants, on a partout dans notre province l'éducation mixte dans toute sa rigueur. La pratique, la meilleure interprète de la loi, veut donc qu'au Manitoba les deux sexes soient mis à l'école sur le même pied en tout ce qui concerne les études et les examens. Souvent même, en dehors des régions catholiques, on mêle les élèves dans les classes, en faisant partager les mêmes bancs aux élèves d'un même « grade », et durant les récréations, on invite garçons et filles à prendre part aux mêmes jeux, voire même aux mêmes exercices gymnastiques.

Ce qui prévaut donc au milieu de nous, au point de vue légal, comme au point de vue pratique, c'est la coéducation américaine, la coéducation dans son sens le plus strict.

Que devons-nous penser de cet état de choses? Devons-nous le regretter ou nous en féliciter? Devons-nous nous borner à avoir une opinion qui s'accorde ou ne s'accorde pas avec le régime en vigueur? N'y aurait-il pas lieu de réagir dans l'intérêt de l'éducation? Nous le verrons plus tard. Commençons par comparer les avantages et les inconvénients de la coéducation.

APPRÉCIATION

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE LA COÉDUCATION

Le problème des avantages et des inconvénients de la coéducation a été étudié et résolu de diverses manières selon que l'on a soumis la définition de la pédagogie à divers systèmes philosophiques, religieux et sociaux. C'était inévitable.

Les matérialistes, qui ne voient en l'homme qu'une matière organique plus parfaite que chez les brutes et les végétaux ; les utilitaires, qui ne voient de bien ou de mal moral que dans les avantages ou les inconvénients d'ordre temporel ; les positivistes, qui rejettent la bonté et la malice intrinsèques dans les actes humains pour n'admettre que celles qui se mesurent selon les lois civiles ; les rationalistes et les naturalistes, qui font abstraction du dogme du péché originel et du dépôt révélé de la Foi ; les chrétiens, surtout ceux qui acceptent le témoignage de l'Ecriture sainte et de la Tradition ; ces différentes classes d'homme ne peuvent s'entendre dans la solution d'un problème pédagogique tel que celui de la coéducation. La coéducation touche trop immédiatement à la constitution même de l'homme, elle a trop de rapports intimes avec quelques-unes des passions les plus impérieuses qui l'animent ; elle a trop de répercussions prochaines et lointaines dans l'ordre social et religieux, temporel et spirituel, pour qu'il y ait, à son sujet, entente même imparfaite entre les adeptes des diverses écoles intellectuelles qui se partagent le monde.

Il serait intéressant, en donnant la liste des avantages et des inconvénients attribués à la coéducation, de montrer le lien qui rattache chacun d'eux aux divers systèmes philosophiques ou autres que professent ceux qui s'en font les défenseurs ou les adversaires. Nous nous bornerons à quelque chose de plus succinct. Tâchons de voir ce qu'il y a de louable ou de blâmable dans la coéducation, au point de vue de l'enseignement catholique, ce que nous pouvons, comme chrétiens, admettre de bon en elle et ce que nous devons simplement tolérer ou combattre.

La matière est complexe. Il peut y avoir avantage à ne pas créer des cadres nouveaux. Pour faciliter l'étude de cette question aux membres du corps enseignant des provinces anglaises, du Manitoba, en particulier, nous allons suivre le plan donné par un manuel qui faisait partie du programme d'études de nos normaliens jusqu'à il y a une couple d'années. Il s'agit de Perry. Dans son volume « *Outlines of School administration* » (p. 47), cet auteur nous donne un résumé des raisons que font valoir en faveur de leur thèse ceux qui sont « *pour* » et ceux qui sont « *contre* » la coéducation. Sans être complet, ce répertoire est d'une loyauté qu'il fait bon souligner. Il permet aussi de voir passablement bien en un coup d'œil les deux côtés de la question, pourvu toutefois que l'on prenne soin de réfléchir sur la valeur des arguments donnés de part et d'autre.

Nous commencerons donc par citer cet auteur en partie. Nous examinerons ensuite chacune des raisons apportées; puis nous ajouterons quelques-uns des avantages qu'il passe sous silence. En face de ce qui nous restera de plausible en faveur de la coéducation, nous en placerons les inconvénients, il sera facile alors de tirer la conclusion suivante: à tout prendre, le régime scolaire de coéducation en vigueur au Manitoba est un pis aller. Nous le changerions vite, s'il

était en notre pouvoir de le faire, au moins dans les villes, les villages et les campagnes un peu considérables.

Convaincus que nos lecteurs n'éprouvent aucune difficulté à le comprendre dans sa langue, nous citons Perry sans le traduire :

« *For coeducation :*

1. « *Free intermingling of boys and girls is the natural condition, the condition prevailing in the home and in the community.*

2. « *Segregation encourages artificial and clandestine relations.*

3. « *There is reciprocal-influence both intellectual and moral, of boys upon girls and of girls upon boys, which should not be lost to either.*

4. « *The morbid tendencies induced by adolescence are diverted and corrected by coeducation.*

5. « *There is opportunity for the teaching of social amenities and of respect of each sex for the ability of the other.*

6. « *Discipline is easier through the stimulus of emulation and the refining of girls and the steadying influence of boys.* »

Etudions chacune de ces six raisons.

1. On invoque, comme argument en faveur de la coéducation, le séjour simultané des frères et des sœurs au foyer. C'est ce que l'on appelle un argument « *a pari* », un argument tiré d'une parité de situation ou de condition. Pour que cette manière de raisonner vaille quelque chose, il faut d'abord démontrer que la parité existe. Or il est évident que les conditions familiales au point de vue « coéducation » diffèrent absolument des conditions scolaires. Dans la fa-

mille le nombre des enfants est toujours forcément restreint comparé à celui des enfants qui fréquentent les écoles. Leur différence d'âge est inévitable tout comme celle de leur développement physique, moral et intellectuel. L'éducation elle-même qui se donne au foyer paternel, pour être ce qu'elle doit être, diffère de celle qui se donne à l'école. Au foyer, l'éducation peut et doit être en grande partie individuelle, tandis qu'à l'école c'est l'éducation collective qui prédomine. A toutes ces divergences, qui ne peuvent être mises de côté quand on compare l'éducation du foyer et celle de de l'école, ajoutez la différence existant encore entre les sentiments qui attachent entre eux les frères et les sœurs et ceux qui unissent généralement les étrangers de sexes différents et vous comprendrez toute l'inanité de ce premier argument de parité en faveur de la coéducation.

On ajoute encore que, dans la société, les deux sexes se coudoient et l'on en conclut que la coéducation est chose conforme à la nature. C'est encore un argument fondé sur une comparaison. Il ne vaut guère mieux que le premier.

Il est bien vrai qu'il y a place dans le monde pour les deux sexes. Il est certain aussi que les deux ne sont pas faits pour vivre toujours isolés l'un de l'autre. Mais que conclure de là en faveur de la coéducation? Le commerçant et l'agriculteur se rencontrent bien sur la scène du monde. Peut-on en conclure que leur éducation doive être absolument identique?

Les deux sexes sont destinés à se rencontrer sur le théâtre de la vie. Rien n'est plus évident. Ce ne doit pas être cependant pour se confondre, mais bien pour se compléter avec leurs caractéristiques propres. Chacun d'eux a ses particularités dans sa constitution physique, dans son tempéramment, ses goûts, ses tendances et sa mission. Ce sont là choses qu'il est impossible d'ignorer quand il est

question d'éducation, c'est-à-dire, quand on cherche les moyens de développer les forces naturelles qui se trouvent en germe dans l'enfant. Les partisans de la coéducation stricte agissent tout comme s'ils ignoraient ces caractéristiques lorsqu'ils tendent à faire passer les élèves des deux sexes par le même moule pédagogique pendant tout le temps de la formation scolaire.

2. On prétend que le mélange des deux sexes à l'école détourne les enfants des rencontres clandestines et des intimités secrètes malsaines. En soi, dès la première adolescence, entre personnes de différents sexes, la familiarité trop grande est dangereuse et rien de plus propre à engendrer une telle familiarité que les rencontres fréquentes. Par cela seul qu'elle constitue un péril, l'intimité entre garçons et filles a un caractère moral, indépendamment de ce second fait que les rencontres qu'elle provoque ou qui l'engendrent aient lieu ouvertement ou non, que ces rencontres aient ou non l'approbation des mœurs reçues dans la société. Ainsi par suite du péché originel, le mélange des sexes à l'école, loin d'être une panacée contre les désordres moraux, est un stimulant nouveau au mal; car en multipliant pour eux les rencontres, elle favorise la familiarité entre les enfants des deux sexes. On l'a constaté par expérience aux Etats-Unis. Ce pays qui a été appelé par le P. Burnichon, « *la terre classique de la coéducation* »[2] passe aussi pour la « *terre classique des garçonnières* ».[3]

---

2. Etudes, 15 avril, 1896.
3. Etudes et Appréciations, Le Féminisme, 1919, p. 17, par Mgr Paquet.

La coéducation nous disent certains professionnels, ne va pas sans inconvénients. C'est le sort des choses humaines. A tout prendre, cependant, ajoutent-ils, au point de vue moral, elle n'est qu'un moindre mal. La familiarité qu'elle engendre entre enfants des deux sexes les préserve d'abus plus regrettables encore, tels que ces rencontres recherchées comme tout fruit défendu et que l'on se procure d'une manière clandestine. Etrange manière de raisonner qui dénote une connaissance bien superficielle du cœur humain! C'est elle que viennent de dénoncer les vénérables membres de l'épiscopat catholique de l'Espagne dans une pastorale collective du mois de mai de cette année, contre la corruption des mœurs. Un extrait de ce document épiscopal nous montrera ce que nous devons penser des heureux effets de « *l'accoutumance* » des rapports entre enfants de différents sexes: « *Un système de maximes directives, un programme de vie que l'on colporte comme les seuls utiles, et comme une marche en avant dans la voie du véritable progrès, sont la prétendue justification de la conduite risquée, périlleuse et sensuelle que suivent aujourd'hui beaucoup parmi les jeunes gens de l'un et de l'autre sexes. D'après ces maximes, ils ne sont pas peu nombreux ceux qui se familiarisent avec l'idée que, loin d'être dangereuse, l'intimité et la fréquentation non surveillées de personnes de sexes différents offrent, avec une très naturelle et innocente expansion, les avantages d'une éducation moins étroite, plus complète, et la diminution des périls ordinaires de l'impressionabilité juvénile. Il n'en manque pas parmi nous qui prônent l'utilité d'introduire en Espagne la pratique, usuelle en d'autres pays, de la coéducation des sexes. Les principes sur lesquels ils prétendent appuyer cette coutume, si opposée à nos traditions et si antichrétienne, révèlent une idée de la vie et de l'éducation qui aurait stupéfié et scandalisé nos aieux. La doctrine catholique, aussi*

ancienne que l'Eglise, qui enseigne que les tentations de la chair ne sont vaincues que par la fuite des occasions et l'éloignement des séductions, est oubliée ou regardée comme une vieillerie. On préfère un système d'éducation que n'a pas voulue le Médecin céleste, l'immunité par l'«accoutumance ».[4]

3. On soutient que la coéducation exerce une bonne influence au point de vue intellectuel et moral. Voyons ce qu'il faut penser de ce troisième argument.

Au point *de vue intellectuel* d'abord. Il n'y a pas de doute que la présence simultanée de plusieurs catégories d'élèves dans une même classe est un excellent stimulant à l'émulation. Les éducateurs avertis le savent assez pour tirer bon parti de toutes les distinctions qui peuvent grouper ensemble un certain nombre d'étudiants, pour les engager à se mesurer contre ceux d'un autre groupe. Quand ces distinctions ne sont pas suffisamment marquées, ils savent en créer d'artificielles. Qui ne connaît ces camps de jeunes élèves qui aiment à croiser le fer sur le champ de bataille des matières scolaires? A ce titre il est indéniable que l'on peut, dans une certaine mesure, exploiter les distinctions de sexe comme stimulant. Chez les jeunes enfants surtout la chose semble facile. Avec les plus vieux, il paraît que l'émulation devient plus difficile. Serait-ce parce qu'alors un autre facteur entre en jeu? Toujours est-il qu'une commission chargée d'étudier cet aspect de la coéducation au pays des expériences par excellence, dans un collège américain, a rendu le verdict suivant: « *It was admitted that the presence of women served slightly as a stimulus to the men...* »[5] La

4. Documentation catholique, juillet, 1926.
5. Perry, op. cit. p. 50.

même commission a aussi remarqué : « *A natural reluctance on the part of both sexes to enter during a recitation, into any argument with the other sex over any subject under consideration* ».[6]

Quant à l'*influence morale,* nous avons déjà vu ce qu'il faut penser de la coéducation au point de vue de la chasteté.

Au point de vue des autres vertus, on doit admettre qu'à l'école l'influence réciproque d'un sexe sur l'autre est réelle, tantôt bonne, tantôt mauvaise. Les jeunes gens peuvent apprendre, pour ne citer que quelques exemples, à corriger le peu de piété qui les anime trop souvent au contact de leurs compagnes de classe plus religieuses, tout comme ils peuvent être pour ces dernières une tentation au relâchement. Les jeunes filles apprendront probablement un peu aux jeunes gens la modestie qui leur est plus naturelle, et leur communiqueront, peut-être, comme conséquence un peu de leur penchant à la dissimulation, tandis que les jeunes gens, en apprenant à leurs compagnes plus d'ouverture et de franchise risqueront d'en faire des effrontées et de les déparer ainsi de l'un de leurs charmes les plus attrayants, de la pudeur, de la réserve, le plus bel ornement de la jeune fille, après la vertu.

4. Oserait-on le croire? on prétend que la coéducation est un moyen apte à prévenir les écarts qui n'arrivent hélas que trop souvent à l'époque de l'éveil des passions. Il se trouve des théoriciens pour soutenir pareille thèse et des badauds pour les croire. On a même été jusqu'à en faire l'expérience dans toute sa crudité dans une école de France.

Vers 1896, un sieur Robin, franc-maçon, rempli des idées

6. Perry, op. cit. p. 50.

de Rousseau sur la bonté native de l'homme, trouva des parents pour lui céder leurs enfants afin de les élever dans un pensionnat commun, dans une promiscuité complète.[7] On a vite compris la valeur du remède proposé par Monsieur Robin à la concupiscence naissante. L'établissement fut fermé par ordre du gouvernement et il a passé dans l'histoire sous le titre honorifique de « *Porcherie de Cempuis* ».

5. On voit dans la coéducation le moyen de faire l'éducation sociale des enfants et de leur apprendre plus facilement le respect mutuel que doivent avoir, l'un à l'égard de l'autre, le beau sexe et le sexe fort.

Admettons que la coéducation permette au professeur d'atteindre plus facilement les deux catégories d'élèves en les ayant toutes les deux ensemble sous la main. Concédons aussi que les élèves qui veulent en profiter, sans en abuser, sont plus en état, sous le régime de la coéducation, de mettre en pratique les directions et les conseils qu'on leur donne et qu'ils peuvent ainsi acquérir plus tôt et plus facilement, en fait de bonnes manières, un fini qu'il serait plus difficile d'acquérir avec le régime de l'éducation séparée. Ne fermons pas les yeux cependant sur les inconvénients qu'il y a à côté de ce mince avantage. Quel embarras doit éprouver un professeur en face d'un auditoire mixte pour traiter certaines questions scientifiques en morale et en physiologie ? La manière elle-même de présenter les choses et d'élucider les problèmes compliqués est fort difficile quand on s'adresse du même coup à des intelligences féminines et masculines. C'est la remarque même que faisait à ce sujet la commission américaine dont on a déjà parlé. « *The invariably different view-*

7. P. Godts, C. SS. R. "Sanctificetur Educatio", p. 83.

point (due to the difference in sex) from which men and women approached nearly all the subjects, and the difficulty, in the hour of recitation of properly presenting the subject to the comprehension of both sexes »,[8] c'est une des raisons que l'on invoque contre la coéducation.

La coéducation, ajoute-t-on, aide les deux sexes à se respecter davantage. Je ne sais sur quoi se base pareille pretention. « *Familiarity breeds contempt* » dit le proverbe anglais. On constate aussi, sans vouloir tirer de là un argument absolument rigoureux, qu'il arrive assez rarement que l'on s'estime plus par suite de la fréquentation scolaire et que les mariages sont généralement plus tardifs là où la coéducation est en honneur. Un homme que le R. P. de la Vaissière qualifie de personnalité pédagogique de tout premier ordre en Amérique » a écrit sur ce sujet les réflexions suivantes : « *Avec ce système* (il s'agit de la coéducation) *les garçons prennent des manières moins rudes, mais ils perdent en virilité. Peu à peu se détruit l'idéal que chaque sexe s'était fait de l'autre et, bien que la preuve rigoureuse en soit difficile à faire, on peut, avec beaucoup de probabilité, attribuer à la coéducation la diminution du pourcentage des mariages dans la jeunesse américaine.* ».[9]

6. Enfin la sixième des raisons énumérées par Perry spécifie en quoi surtout l'influence d'un sexe sur l'autre serait heureuse au point de vue de la formation du caractère. En recevant leur éducation ensemble, les garçons adouciraient leurs manières trop rudes et les filles deviendraient plus fermes. Ce sont là deux avantages appréciables. Et le

8. Perry, op. cit. p. 50.
9. P. de la Vaissière, op. cit. p. 294.

Bon Dieu y a pensé sans doute en plaçant ensemble les deux sexes au foyer. Il semble, jusqu'à nouvel ordre, que le jugement de Dieu soit conforme à la juste mesure. Certains éducateurs sont d'un avis contraire. Le major Fred Ney, un professionnel en la matière, puisqu'on lui donne le titre de « *Executive Secretary of the Overseas Education League* » pense autrement que ces derniers. Le 24 février 1925, il disait à Winnipeg dans une conférence qu'il fit au Kiwanis Club: « *School life could not wholly replace the home, although it tended to supplant it under the modern system. The tendancy was to make boys play to the gallery and instead of making them effeminate, it was the girls who suffered most in this respect. Just at the age when boys needed the disciplinary attention of a man, the girl stood most in need of a woman teacher who would understand the physiological changes that are taking place* » (Free Press, 25 fév. 1925). Ce qui veut dire en bon français que si la coéducation tend à nous donner des jeunes gens aux bonnes manières, elle arrive encore plus infailliblement à jeter dans la société cet être plus ou moins monstrueux que Monseigneur Camille Roy a appelé « *la Femme Bloomer* ».[10]

A ces six raisons des avocats de la coéducation telles que données par Perry, on pourrait en ajouter plusieurs autres. Nous en étudierons deux qui semblent les plus importantes.

Les deux sexes, dit-on, ont la même nature. Chez l'un comme chez l'autre, il faut dans l'éducation s'occuper de développer surtout l'intelligence, la volonté et la sensibilité. C'est là le but principal que l'on doit poursuivre à l'école. Or chez les deux sexes, les facultés qui se ratta-

---

10. Propos Canadiens, 1912, p. 71.

chent à ces trois grandes sources d'énergie humaine se développent d'une façon identique. Donc ce qui à l'école est bon pour les garçons devrait l'être également pour les filles, et vice-versa.

L'argument est spécieux. En soi l'âme humaine n'a pas de genre, pas plus que l'intelligence, la volonté et la sensibilité. Dans le bas âge, les deux sêxes se ressemblent beaucoup dans leurs aptitudes, leurs goûts et leurs tendances. Le moyen de développer les énergies latentes en eux est passablement identique tant que dure l'enfance. Par conséquent, dans les écoles maternelles, enfantines et même dans les classes primaires, la coéducation n'offre pas d'inconvénients absolument graves, pas plus au point de vue de l'enseignement qu'au point de vue de la morale. Mais n'oublions pas que l'intelligence est servie dans son activité par l'imagination, que la volonté subit dans une grande mesure l'influence de la sensibilité, que l'imagination et la sensibilité sont à leur tour servies par les sens extérieurs. Or, à mesure que l'enfant grandit, le physique se développe différemment chez les deux sexes. Ce qui est proportionné aux garçons d'un certain âge ne l'est plus à leurs compagnes du même âge, des années passées. L'intimité entre les deux sexes qui n'offrait aucun danger hier devient un péril moral pour demain. Et le moment arrivé où le travail de l'école devient une préparation plus immédiate au rôle que l'on aura à jouer dans le monde, ce qui est bon pour le jeune homme ne l'est pas pour la jeune fille.

Au point de vue de l'instruction et au point de vue de la morale, on peut donc admettre que la coéducation n'offre pas de sérieux inconvénients dans la première enfance, qu'on peut la tolérer pendant le stage de l'école primaire en prenant les précautions qu'exigent les circonstances, qu'elle est regrettable dans les classes secondaires et supérieures.

Le dernier argument que nous apporterons en faveur de la coéducation c'est celui qui se tire de l'ordre économique. Seule la coéducation rend possible le fonctionnement d'un grand nombre d'écoles rurales. Comme ces écoles n'ont toujours qu'un nombre très restreint d'élèves et qu'elles sont et ne doivent être que des écoles primaires, nous pouvons reconnaître la possibilité d'en tirer bon parti sans inconvénients graves si l'on prend bien les précautions que nous indiquerons tout-à-l'heure.

Terminons ici l'exposé des avantages de la coéducation et la discussion des raisons plus ou moins bien fondées qu'apportent certains pédagogues en sa faveur. Pour compléter notre examen, il faut, en face de ces avantages et de ce qui nous reste de plausible dans les raisons apportées mettre les inconvénients indéniables qu'il y a à donner simultanément aux garçons et aux filles une même éducation. Ces inconvénients ont déjà été exposées en partie dans ce qui précède. Il n'est pas nécessaire de les répéter. Il suffira de faire quelques remarques après avoir cité un second extrait de Perry auquel on ne saurait refuser son approbation :

«*Against coeducation.*

1. « *The natural innate difference in temperament due to sex demand separate training for boys and girls.*

2. « *The natural difference arising at adolescence should be regarded as instructive and should be respected by not forcing boys and girls into companionship in the school room.*

3. « *Too much association at the period, with a strong spirit of camaraderie, takes away much of the real charm and freshness which ought to characterize the attitude of youth toward the opposite sex.*

4. « *The moral danger arising from too easy relationship between the sexes.*

5. « *The physical danger for girls, with the further possibility of the work being too easy for boys if it is modified to meet the needs of the girls.*

6. « *The administrative difficulties, especially in small schools such as :*

(a) « *The need of modifying instruction in its method and atmosphere to reach both boys and girls.*

(b) *Equipment and program as to physical and mutual training.*

(c) « *Scarcity of teachers peculiarly adapted to mixed classes.* [11]

A ces raisons si graves, ajoutons celles que l'an dernier les conférences de M. le Chanoine Coubé, à Montréal, et la brochure de M. Henri Bourassa (*Hommes-femmes ou Hommes et Femmes*) ont rappelées au souvenir des auditeurs et des lecteurs canadiens. Ces raisons se rattachent en grande partie à la diversité de vocation des deux sexes.

Ici, c'est tout un chapitre de Monseigneur Dupanloup qu'il faudrait citer, sur les différentes sortes d'éducation. Nous nous bornerons à quelques pensées capables de démontrer combien est faux, au point de vue pédagogique, tout ce qui se rapproche de la coéducation stricte: « *L'Education n'est que l'achèvement de l'homme selon le plan tracé par la Providence... Cette œuvre s'accomplit par le développement élevé, libre, généreux de toutes les facultés physiques, intellectuelles, morales, religieuses de l'enfant; c'est par là qu'elle devient pour lui la préparation éloignée, mais essentielle, à tous les devoirs qu'il aura à remplir plus tard sur la terre.*

« *Mais à côté de ce but général, de cette préparation éloignée, l'éducation doit se proposer un autre but, un but spécial; elle doit offrir à l'homme une préparation prochaine et immédiate à sa vocation sociale.*

---

11. Cf. Perry, op. cit. p. 47.

« *Tout individu doit travailler d'abord à devenir un homme honnête et intelligent, habile et vertueux: c'est sa fin commune, générale, nécessaire. Mais de plus, il a toujours une vocation spéciale, en vertu de laquelle il est appelé à remplir telle ou telle fonction dans la société. Outre l'éducation générale et essentielle qui forme l'homme avant tout, qui l'initie de loin à toutes choses, qui développe en lui et élève les facultés générales de sa nature et en fait un homme digne de ce nom, il doit y avoir l'éducation spéciale et professionnelle qui forme aussi le citoyen et le prépare à servir sa patrie dans telle ou telle profession par laquelle il devra atteindre sa fin particulière et se rendre en même temps, utile à ses semblables* ». [12]

L'éducation générale ou essentielle, l'éducation spéciale ou professionnelle, c'est le double objet de la formation scolaire. Puisque le rôle de la femme et celui de l'homme ne sont pas les mêmes, soit au sein de la famille, soit dans la société, il est de toute évidence que l'éducation professionnelle ne peut être la même pour les deux.

A ces considérations d'ordre général, il faut joindre celles qui se fondent sur l'intérêt personnel des étudiants. Les adversaires de la coéducation voit en elle des dangers nombreux pour les élèves eux-mêmes. La pratique démontre que leurs craintes sont loin d'être dénuées de tout fondement.

On sait déjà que les États-Unis jouissent depuis longtemps de la coéducation stricte dans leurs écoles publiques. Un homme, qui a passé plus de quinze années de sa vie a absérver ce qu'engendre dans ces écoles le mélange des sexes, a prononcé à leur adresse le jugement suivant: « *Dans les*

---

12. "L'Education" T. I, p. 255, éd. 1911.

Public Schools (écoles primaires) à partir de 10 ou 11 ans chaque fille a son garçon et chaque garçon, sa fille préférée. »

Et le R. P. de la Vaissière qui rapporte ces paroles de continuer :

« *Ce sont des petits présents, des visites, des rendez-vous au cinématographe. Dans les écoles secondaires (High Schools) il suffit d'écouter les conversations que garçons et filles de l'école secondaire tiennent dans les tramways pour s'assurer qu'il est question de tout autre chose que de l'algèbre, de César ou de Tite-Live. Des propos au moins choquants, pour ne pas dire obscènes, sont tenus à haute voix. L'intérêt à l'enseignement passe tout-à-fait au second plan. La morale des adolescents est déplorable; il n'est pas rare de voir disparaître pendant quelques semaines, et pour cause, des jeunes filles de l'école secondaire, et les faits les plus immoraux sont traités d'incidents sentimentaux* ». [13]

Hélas! la nature humaine est la même partout. Elle n'est pas plus immunisée contre la corruption des mœurs au nord qu'au sud du 49ème. Ce que constatent et déplorent les éducateurs chrétiens chez nos voisins, il n'est probablement personne au courant des choses qui ne pourrait en dire autant d'un grand nombre de nos écoles publiques neutres, officiellement, mais en réalité antichrétiennes. Ce serait manquer de délicatesse de mettre sous les yeux du grand public des faits déplorables qui n'échappent pas à la connaissance de cercles plus restreints, mais que ce serait pourtant bien utile! Car de ces faits qui transpirent, on pourrait se faire une idée passablement exacte de ce qu'est l'état réel des choses, là où la coéducation existe, sans les précautions capables de couper court aux abus. Ici, comme partout ailleurs, au point de vue de l'instruction, comme au point de vue de l'éduca-

---

13. Op. cit. p. 293.

tion, les divergences d'opinion ne sont guère possibles. Indépendamment de toute autre considération, l'acquisition de la science demande tant d'application de la part des étudiants, la formation morale exige tant de réserve et de retenue chez les deux sexes, l'un à l'égard de l'autre, qu'il ne devrait y avoir qu'une seule voix parmi les professionnels pour condamner la coéducation stricte. Dans les rangs des catholiques, du moins, il serait regrettable de ne pas voir l'unanimité la plus complète sur ce sujet. L'attitude de l'Eglise ne nous est pas un mystère. « *L'Eglise catholique,* dit le P. de la Vaissière, [14] *se montre défavorable, hostile même à la coéducation, cela sans aucune restriction pour l'enseignement secondaire. Ce n'est pas, comme on l'a parfois insinué, par ignorance ou mauvaise foi, qu'elle désapprouve les études solides et même supérieures pour les femmes: elle accepte que les femmes suivent les cours des Universités et en 1899, Rome a donné son approbation à l'établisement d'un collège de l'Université de Munster pour la formation des religieuses enseignantes. Mais l'Eglise voit dans la coéducation un danger pour la moralité de l'élève à l'âge où se donne l'enseignement secondaire (13 à 17 ans)*».

L'Eglise a toujours vu partout un danger moral dans la coéducation, surtout celle qui se pratique dans le sens strict. Ses manières de voir sont pour nous un argument sans réplique. Nous savons qu'aucune institution dans l'univers n'a comme elle l'esprit d'observation, la volonté ferme et sincère de travailler au plus grand bien des peuples, et, qu'elle seule, possède la véritable doctrine sur l'état de l'humanité après le péché originel, sur nos faiblesses, nos penchants pervers, et les grands moyens de remédier au mal.

Ne pouvons-nous pas ajouter que ce danger grandit en raison directe de la baisse de l'esprit religieux? Et puisque

---

14. Op. cit. p. 293.

tout le monde est aux abois, les protestants encore plus que les catholiques, sur les progrès de l'impiété et l'abandon des pratiques religieuses en notre province, ne pouvons-nous pas, en toute logique, conclure de là que la coéducation, telle que nous l'avons, constitue un danger d'une particulière gravité pour la jeune génération du Manitoba?

Résumons-nous :

De par la loi, nous avons partout dans notre province la coéducation stricte. En fait, de par la force des choses, nous avons dans un grand nombre de nos écoles de campagne une certaine forme de coéducation mitigée parce que les enfants en bas âge sont les seuls à fréquenter ces écoles. La coéducation ainsi restreinte présente des avantages économiques considérables. Ces avantages ne vont pas sans inconvénients. On peut cependant éviter ces derniers ou les annuler en prenant les précautions nécessaires.

Ailleurs, c'est-à-dire, dans nos campagnes à population plus dense, dans nos villages et dans nos villes, nous avons la coéducation stricte légale et pratique. C'est un pis aller regrettable. Raison de plus pour les membres de notre personnel enseignant d'avoir recours à toutes les mesures de prudence possibles afin de prévenir le mal là où ils doivent éduquer en même temps les enfants des deux sexes.

Quelles sont les plus importantes de ces mesures? C'est ce que nous allons maintenant voir.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Ces précautions, on peut les classer en différents groupes selon les différents points de vue auxquels on se place.

Il y a d'abord le point de vue *moral*. Eduquer, d'une manière générale, ce peut être guérir, réparer et développer afin d'élever. Quand il s'agit de l'enfance et de la première jeunesse, c'est encore plus prévenir et orienter. Les éduca-

teurs avisés n'attendent pas, par exemple, que l'heure soit arrivée de pratiquer la vertu de tempérance pour mettre les enfants en garde contre les excès dans le boire et le manger. Avant même que le démon de l'alcool ait fait sentir son aiguillon, ils prémunissent l'enfant contre ses tentations en lui inspirant de la crainte et de l'horreur pour tout ce qui expose à l'ivrognerie. Il y a un sentiment qui joue un rôle analogue par rapport à la vertu de pureté. C'est la pudeur. La pudeur est comme l'avant-garde qui protège la vertu. Elle revêt différentes formes selon les dangers, les temps et les lieux, tout comme varient les fortifications qui servent à protéger les grandes villes. Cependant il y a en elle un caractère qui se rencontre partout et toujours, c'est celui de la réserve entre personnes de différents sexes. Les éducateurs expérimentés le savent. Avant même l'éveil des passions, ils habituent les enfants à cette réserve. Ils leur inspirent, dès leur bas âge, une certaine horreur d'une familiarité qui leur serait fatale à un âge plus avancé. C'est cette éducation si importante de la pudeur qu'ignorent ou qu'oublient nos professeurs d'écoles normales quand ils conseillent aux futurs instituteurs de mêler les deux sexes en classes et en récréation, de leur faire partager les mêmes bancs et les mêmes jeux sous prétexte que l'innocence n'y voit aucun mal.

Ce qui n'est qu'éducation de la pudeur dans le premier âge de la vie, devient bientôt la pratique de la pudeur. Avec la licence qui sévit partout de notre temps, les yeux de l'enfance se dessillent vite et le foyer des passions mauvaises s'allume tôt. A peine sortis de la première enfance les élèves trouvent facilement une occasion de pécher dans le mélange et la familiarité des deux sexes. C'est dire que la séparation s'impose avec plus de rigueur à mesure que les élèves grandissent. La nature humaine n'a pas cette bonté native que feignent de lui prêter certains de nos professeurs d'écoles normales, à la Jean-Jacques Rousseau. On agit pen-

dant le stage de préparation immédiate à la carrière de l'enseignement tout comme si l'on voulait inspirer aux éducateurs une confiance que les faits sont loin de justifier. Voyons, pour nous les appliquer les directions de l'épiscopat belge aux instituteurs catholiques:

«Le mélange des sexes, dans une même école, est un point qui exige de la part de l'instituteur une sollicitude spéciale. Cette sollicitude doit s'accroître naturelletment en raison de l'âge des élèves.

« S'il n'est pas possible d'avoir une séparation complète, la distribution de l'école sera telle que les enfants de sexes différents soient suffisamment séparés, et ne se voient pas en face.

« Avant et après les classes, les sexes ne peuvent être mêlés.

« Il y aura autant que possible pour les deux sexes des portes d'entrée différentes et des lieux distincts. » [15]

Le sentiment populaire dans nos districts scolaires catholiques s'accorde avec l'esprit qui animait les évêques belges quand ils écrivaient ces paroles en 1846. Il se scandalise facilement quand il voit certains de nos instituteurs et certaines de nos institutrices transporter dans nos campagnes ces mœurs normaliennes qui surprennent un si grand nombre d'entre eux à leur entrée à l'école normale. Il n'aime pas à voir petits garçons et petites filles jouer ensemble à la balle au camp, au ballon, voire même sauter le mouton. Et qui oserait dire que nos gens n'ont pas raison?

L'instituteur a charge d'enseigner à l'enfant la pratique de toutes les vertus. L'éducation de la chasteté présente des difficultés spéciales, surtout quand on s'adresse en même temps à des élèves d'âge et de sexe différents. Il n'est pas facile de garder un juste milieu entre se taire absolument et

---

15. Godts, op. cit. p. 471 ss.

trop parler. Un petit volume « *L'Éducation de la chasteté* » publié par A. Knoch, chanoine de la cathédrale de Liège en 1921, serait d'un grand secours à tous les professeurs qui veulent bien faire les choses. La prudence qui condamne le silence, veut cependant que l'on ne parle, surtout en cette matière, qu'avec la plus grande circonspection. Dans les cas embarrassants, les professeurs feraient bien de consulter un prêtre sur le procédé à suivre. Qu'ils apprennent surtout à leurs élèves à avoir recours à leurs confesseurs plutôt que de s'aventurer eux-mêmes sur un terrain particulièrement dangereux. A la lumière de cette remarque, ils peuvent en toute sûreté prendre pour eux les paroles suivantes des évêques belges : « *L'instituteur aura l'œil ouvert sur les mauvais penchants des enfants, et les corrigera dès qu'ils se manifesteront. Il inspirera à ses élèves une grande aversion pour tous les vices et surtout pour le vice honteux, dont il éloignera le moindre danger, en bannissant de l'école la grossièreté, l'indécence, les paroles obscènes et tout ce qui pourrait blesser les bonnes mœurs. Plein d'indulgence pour beaucoup d'autres défauts, il sera, pour celui-ci, d'une sévérité inflexible.* » [16]

Au point de vue de l'*hygiène*, de l'*enseignement* et de la *discipline*, la coéducation offre peu d'inconvénients pendant le premier stage de la vie scolaire. Il n'en est pas ainsi plus tard. L'adolescence arrive en général une couple d'années plus tôt chez les filles que chez les garçons. Les forces physiques, la sensibilité, la mémoire, la maturité d'esprit, la faculté de percevoir les choses et de s'appliquer au travail s'en ressentent. Elles ne correspondent plus avec l'âge chez les deux sexes. Pour être juste, il faut avoir, dans un certain degré, deux poids et deux mesures. Autrement, on risquerait facilement ou bien d'être trop exigeant pour les uns et

16. Godts, op. cit. p. 471.

de ne l'être pas assez pour les autres, ou bien de faire perdre du temps aux uns ou d'imposer des fardeaux trop lourds aux autres.

Au point de vue *religieux* et *national, catholique* et *canadien-français, familial* et *social,* nous avons intérêt à ce que l'école ne déforme pas ce que Dieu et la nature ont fait, qu'elle ne fasse pas des femmelettes de nos garçons, ni des viragos de nos filles.

Contrairement à ce qui se fait dans la plupart des pays de l'Europe, on n'a ici qu'un seul programme officiel pour toutes nos écoles primaires et secondaires. Pendant les douze années qu'embrasse ce programme, on astreint tous les enfants qui fréquentent les écoles publiques à étudier les mêmes matières et à subir les mêmes examens officiels. Non seulement on agit tout comme si l'on perdait de vue les différences accidentelles qui distinguent les enfants des villes de ceux des campagnes, qui destinent à des vocations diverses les élèves provenant des différentes classes de la société, on semble même oublier les divergences naturellement plus profondes qui différencient les deux sexes et le rôle que l'un et l'autre sont appelés à jouer dans le monde. Cette situation est fausse. Nous n'en sommes pas responsables. Il nous faut cependant la subir et en tirer bon parti. Comment faire pour éviter le plus possible et le mieux possible, les inconvénients qu'elle comporte sans tomber dans l'un ou l'autre des deux écueils qui nous menacent ? Si d'une part nous acceptions les programmes dans toute leur intégrité, et si, alors qu'en réalité rien ne nous y force, nous allions astreindre tous nos enfants à entrer dans la filière des examens officiels, non obligatoires, ce serait dans un bon nombre de cas, sacrifier en grande partie de cœur joie l'éducation de la plupart de nos enfants. D'autre part, mettre absolument de côté, comme une banalité, les examens de l'« *Entrance* » et ceux qui suivent, ce serait paralyser dans sa source, même

rendre impossible, le recrutement de notre personnel enseignant. Pour bien faire, il faudrait trouver le moyen de naviguer de façon à éviter ces deux écueils.

La meilleure ligne de conduite à suivre, pour l'heure, semble pouvoir se résumer dans les trois paragraphes suivants. Il faudrait :

1. Engager tous ceux et celles qui espèrent se livrer plus tard à l'enseignetment ou faire des études supérieures dans les limites de la province, à suivre les programmes officiels dans toute leur intégrité et à passer les examens que supposent ces programmes.

2. Combattre partout, même au sein de notre population, l'importance exagérée que donne l'opinion publique au certificat des examens officiels des huitième, neuvième, et dixième « *grades* ».

3. Permettre facilement aux élèves qui n'atteindront jamais ou ne dépasseront point ces « grades » de mettre de côté un certain nombre de matières des programmes officiels afin de pouvoir s'occuper davantage de ce qui convient mieux à leur sexe, comme à leur condition sociale. En agissant ainsi on pourrait ménager la santé des élèves, soigner mieux leur formation religieuse, les initier aux devoirs de leur vocation, développer plus pleinement leur mentalité catholique, et, ce qui a aussi pour nous son importance, cultiver l'esprit français.

On s'effraie parfois, comme de toute nouveauté, des complications auxquelles cela pourrait donner lieu. D'une manière générale, ces craintes sont sans fondement sérieux.

On aurait tort de se croire astreint à suivre partout et toujours les programmes scolaires absolument à la lettre. Notre Association d'Education a fait des démarches, et il n'y a pas de cela un siècle, pour rendre moins uniformes les programmes d'étude dans nos écoles publiques. Il est vrai

qu'il n'était pas question alors de la coéducation et de ses inconvénients. On voulait arriver à faire donner à notre classe agricole une formation qui lui fût plus appropriée. Un personnage officiel a répondu à notre demande en disant que les programmes contiennent tout ce que les différentss classes de la société doivent savoir. L'intention du Département de l'Instruction Publique n'est pas d'imposer ce programme intégralement partout dans la province. Les maîtres et les maîtresses, a-t-il ajouté, doivent user de leur discrétion pour insister sur certains points, et passer vite sur d'autres, selon les circonstances. Ce personnage officiel ne parle que des maîtres et des maîtresses. Ceux qui ne souffrent pas de l'erreur moderne de l'étatisme en matière d'éducation, ajouteraient volontiers, les noms de ceux qui représentaient les parents, à savoir, les commissaires d'école, et dans la mesure où la chose est possible, des représentants officiels de l'autorité ecclésiastique. Si notre loi civile, en matière d'éducation, et les programmes d'études qui en sont comme l'application pratique, peuvent s'interpréter d'une façon si libérale alors qu'il s'agit d'adapter l'éducation aux différentes classes sociales, aurions-nous tort de tenter d'assouplir l'apparente rigidité de cette loi et de ces programmes, de manière à les adapter mieux aux besoins des différents sexes? Mettons, «un peu beaucoup» de côté, cet esprit servile qui nous pousse trop souvent à donner à la loi, contre nos propres intérêts, un sens plus odieux que celui qu'elle comporte réellement. Restreindre notre liberté sans nécessité aucune, ce peut être aller au devant des désirs de ce qu'il y a de plus intolérant chez nos adversaires, ce n'est pas pratiquer l'obéissance en matière civile. C'est rendre un très mauvais service à notre société; c'est n'avoir pas le courage de nos propres convictions, c'est faire acte de faiblesse. Ces complaisances folles peuvent attirer en certains cas des compliments capables de flatter la vanité de gens sans hon-

neur, elles ne sauraient s'accommoder avec les véritables intérêts de la jeune génération.

Mais les examens, dira-t-on ? Voilà l'épouvantail dont on se sert pour pallier son servilisme. Loin de nous encore une fois la pensée de détourner de la filière des examens officiels ceux qui se destinent à l'enseignement ou aux études supérieures. Mais tout en songeant à cette minorité, respectable sans doute, et très intéressante, infime tout de même, nous ne pouvons perdre de vue la très grande majorité des enfants fréquentant les écoles sans avoir cet objectif en vue. Agir comme si la généralité des élèves ne comptait pas pour grand chose et les engager à sacrifier une partie notable de leur temps à des études médiocrement utiles, quand elles ne sont pas totalement inutiles, même nuisibles, alors que le temps de l'éducation essentielle et génàrale est passé et qu'il faut s'occuper de l'éducation spéciale et professionneelle, ce serait oublier la raison d'être de l'école commune.

La coéducation — pour rester dans les limites de notre sujet — offre des inconvénients graves au sortir de l'enfance. « *Dans la période moyenne* » a écrit un homme d'autorité en la matière, « *correspondant aux études secondaires, la coéducation est mauvaise, irrationelle, antipédagogique* ».[17] Le temps des études secondaires, c'est le temps de l'adolescence. Arivé à cette époque de sa vie, l'enfant doit commencer tranquillement à se spécialiser. Plus l'élève grandit, plus l'éducation des filles doit se différencier de celles des garçons. Plus par conséquent, notre personnel enseignant, selon l'interprétation officielle de la loi, rappelée plus haut, doit user de son jugement pour ne prendre du programme que ce qui convient davantage à chaque sexe. Se comporter toujours, sans y être forcé, comme s'il n'y avait pas de sexe au Manitoba ou comme si tout le monde était destiné à de-

17. Charles Turgeon. Le Féminisme français, p. 9.

veenir maître d'école, ce serait, donner tête baissée dans tous les inconvénients de la coéducation stricte, alors qu'en réalité, il suffirait d'un modeste effort dans un grand nombre de cas pour transformer en coéducation plus ou moins mitigée, ce qui est en théorie coéducation stricte. Qui oserait prétendre que la chose est impossible ou que l'enjeu ne vaut pas la peine que l'on fasse quelques sacrifices pour tenter une expérience dont les résultats ne peuvent qu'être salutaires?

Nous entendons déjà certains maîtres et certaines maîtresses se récrier: « *Quel ordre alors dans pareille classe?* » On a parlé déjà du bel *ordre matériel* qui n'est souvent qu'un *désordre formel* dans la régularité avec laquelle les élèves de certaines maisons d'éducation s'approchent de la sainte table. N'aurait-on pas ici le même tort? Ne serait-on pas trop porté à sacrifier en grande partie, ce qu'il y a de plus important dans la formation de la généralité de nos adolescents pour l'amour d'une imposante uniformité extérieure dans la classe?

Et puis sur quoi s'appuie-t-on pour crier au désordre? A-t-on jamais sérieusement fait un essai loyal de décongestion du programme et d'un choix judicieux des matières à faire prendre à ceux qui ne se destinent ni à l'enseignement ni aux études supérieures? L'expérience a démontré en certains cas qu'il n'est pas très difficile d'alléger un programme qui a déjà la réputation d'être trop surchargé. C'est plus facile même que de s'astreindre à le suivre à la lettre.

Que l'on mettre la chose en pratique sur une plus grande échelle à l'égard des élèves qui n'aspirent aucunement aux brevets de l'Etat et l'on ne tardera pas, nous en avons le ferme espoir, à constater que l'on pourra travailler plus efficacement à leur véritable éducation. L'Eglise, l'Etat et notre nationalité ne s'en trouveront que mieux.